

Conseil municipal du Lundi 30 juin 2025
20H30 - Mairie de Montroulet
Salle Jean BUISSON

Présents (Maire et Adjointes) : SAVY Benoît, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno.

Présents (Conseillers municipaux) : BUISSON Michel, CHENE Pierre, FERRAND Patrice, MORICHON Sabrina, RAYMOND Amandine.

Collaborateur occasionnel du Service Public : COX Norman

Absent(s) non excusé (s) : néant

Excusé(s) : BOUROTTE Lætitia, VAN MALDEGHEM Sébastien.

Pouvoir(s) : néant

ORDRE DU JOUR

Contrats de travail pour des jeunes saisonniers de la commune.

Le Maire rappelle le dispositif de recrutement des emplois saisonniers mis en place sur la commune depuis maintenant sept ans. Il mentionne que cette action poursuit deux objectifs : assurer une présence technique dans la commune pendant les périodes de congés des agents titulaires et permettre aux jeunes de la commune de 16 à 20 ans de pouvoir avoir une première expérience professionnelle. Pendant les deux mois d'été, des jeunes de la commune vont donc se succéder au service technique de la commune encadrés par un ou deux agents municipaux pour entretenir les espaces publics, le cimetière, le fleurissement mais aussi travailler à la réalisation des chantiers estivaux.

Cette année, la réception des offres de candidatures s'est étalée du lundi 12 mai au vendredi 30 mai. Trois candidats ont déposé des lettres de motivation et des CV. Le Maire propose de les recruter et de leur permettre de travailler 15 jours chacun en fonction des besoins du service.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Révision du RIFSEEP.

Le Maire explique au Conseil municipal que la loi de finance 2025 par son article 189 modifie le taux d'indemnisation des arrêts maladie des agents en arrêt de travail pour des raisons de santé. L'agent perçoit dorénavant pendant 3 mois seulement 90 % de son traitement et pendant les 9 autres mois la moitié de son traitement. Le Maire annonce que le texte ne prévoyant pas de régime plus favorable, les collectivités sont ainsi tenues d'abroger leur délibération de cadrage du RIFSEEP pour acter la diminution du traitement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil communautaire de Charente limousine en avril 2026.

Le Maire indique au Conseil municipal que le CGCT permet aux communes qui forment des intercommunalités de répartir les sièges de conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement. Le droit commun s'applique par défaut mais un accord local est possible en Charente Limousine. Cet accord-cadre doit recueillir la majorité qualifiée des communes. Le Maire décrit la répartition du droit commun puis celle de l'accord-cadre qui permettrait de passer de 80 sièges distribués à 87 sièges, les centralités perdant 4 sièges pendant que les communes intermédiaires dont la population est comprise entre 540 et 900 hab en gagneraient 13. Il propose au Conseil municipal d'approuver cet accord-cadre permettant une meilleure représentativité des communes de taille intermédiaire au Conseil communautaire de Charente Limousine.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Devis de travaux supplémentaires concernant le programme Chemin et Voirie 2025.

Le Maire indique au Conseil municipal que le programme Chemin et Voirie a été réalisé comme prévu durant le mois de mai par les entreprises STPR et Jacques RONDEAU. Néanmoins, il a été nécessaire de prévoir des ajustements notamment autour du plan d'eau ou un linéaire d'allée supplémentaire a été créé pour 1 388€ HT par l'entreprise et de l'empierrement de chemin et les fondations de la plate forme de jeux pour un montant de 2 307,30€ HT. Le Maire propose au Conseil municipal de valider ces deux ajustements dans le programme de travaux 2025.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Le Maire expose au Conseil municipal que de manière biannuelle, il est demandé aux commissions municipales des impôts directs de se prononcer sur les modifications des valeurs locatives notamment en faisant évoluer le cas échéant les coefficients de localisation. Si la volonté était d'établir un nouveau taux du coefficient de localisation sur l'imposition 2026, la commission communale des impôts directs devrait se réunir et statuer en ce sens d'ici le 15 septembre. Ensuite c'est la commission départementale des valeurs locatives qui déciderait ou non de retenir la proposition. Le Maire recueille l'avis du conseil municipal sur la question.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas motiver de modification des taux.

Questions diverses

Demandes de subventions.

Le Maire indique au Conseil municipal que deux demandes de subvention de fonctionnement sont parvenues : celle du Gestival pour un montant de 600€ et celle de l'association des Visiteurs de malades des établissements hospitaliers sans montant. Le Maire propose d'allouer au Gestival la somme de 250€ et aux Visiteurs de malades des établissements hospitaliers 50€.

Programme FDAC – réfection des voies communales.

Le Maire indique au Conseil municipal qu'en séance du 4 mars 2025, il avait décrit les devis pour le FDAC 2025 reçus en mairie. Il mentionnait la nécessité d'un examen précis pour garantir une complète adéquation avec le besoin de réfection de la voie communale concernée (VC Demorange – Les Ribières) mais aussi pour s'assurer qu'ils restent bien dans une certaine acceptabilité financière. Après avoir échangé avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage communautaire et l'entreprise qui va réaliser les travaux, les montants des travaux de préparation de la VC ont été revus à la baisse, passant de 9 750,50€ à 2 870€ soit une économie pour la commune de 6 880€ par rapport aux devis initiaux.

Bilan du pique nique citoyen.

Le Maire indique que le pique nique citoyen organisé par le C.CAS de la commune s'est déroulé le samedi 21 juin. Le bilan de la journée est très positif avec une participation de près de 100 personnes dans un esprit toujours aussi convivial. Un bilan financier sera proposé à la rentrée par Céline BOUTAUD, première adjointe.

Installation de la structure de jeux pour enfants.

Le Maire annonce que la structure de jeux pour enfants a bien été installée comme convenu avant l'été par l'entreprise Qualicité. Le bureau de contrôle a donné un avis favorable à son ouverture au public dans la foulée. Elle est donc dorénavant opérationnelle.

Point sur l'organisation du marché de producteurs du samedi 5 juillet 18h.

Le Maire indique que le marché de producteurs aura lieu le samedi 5 juillet à partir de 18h sur le plan d'eau. Bruno SERAFINI mentionne un certain nombre d'éléments de son organisation et le Maire appelle les conseillers municipaux à y participer dans la mesure de leur disponibilité.

Visite de la commune par le jury « Villes et Villages fleuris »

Le Maire indique que dans le cadre de la labellisation de « Villes et Villages fleuris » le jury régional visitera la commune le jeudi 17 juillet à 8h15. Il décrit au Conseil municipal les attendus du jury et indique qu'il se chargera de l'accueil des membres qui se déplaceront sur la commune.

Installation des rampes des trois escaliers de la place Jean BREDIER

Le Maire indique au Conseil municipal que les trois rampes qui sécurisent la descente vers le plan d'eau depuis la place Jean BREDIER ont été installées comme convenu par l'entreprise Jérôme BOUTIN d'Abzac. Le Maire propose au Conseil municipal que soit confié à la même entreprise la construction de deux bacs métalliques qui pourraient opportunément compléter le fleurissement de la place mais surtout fermer l'accès au parvis pour les véhicules depuis le parking. Le Conseil municipal valide la proposition.

Séance de Cinéma Plein air du samedi 19 juillet 22h.

Le Maire indique au Conseil municipal qu'une séance de cinéma plein air sera réorganisée cette année sur le bord du plan, en collaboration avec l'association la Monteirollaise et le CRCATB. Le film projeté cette année sera « Cocorico - on ne choisit pas ses ancêtres » de Julien HERVE. Il sera proposé cette année une buvette et la possibilité de se restaurer dans l'attente de la projection dans un espace guinguette.

Journée du Festival à Montrollet le jeudi 14 août à partir de 14h.

Le Maire indique au Conseil municipal qu'une journée du Festival est organisée de nouveau cette année sur la commune. Elle se déroulera le jeudi 14 août à partir de 14h et proposera 8 spectacles pour tout public. Un groupe de bénévoles sera constitué pour organiser l'événement sur la commune. Celle-ci prendra en charge le repas pour 20 artistes et techniciens ainsi que pour le groupe de bénévoles qui assurera l'organisation et le suivi de la manifestation sur site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h25.

SAVY Benoît - Maire

BOUTAUD Céline - *Secrétaire de séance.*

